

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 26 FEVRIER 2020 à 18 heures 30

Date de la convocation : 20 février 2020

Présents :

Anne-Marie FORGEOUX, Maire
Roger GUGLIELMETTI, Christophe MARTIN, Margot MERLE- Adjointes
Edmond CADET, Alain BOITTE, Bernadette TELMON, Gilles du CHAFFAUT,
Marie SANGNIER, Véronique PLASSON

Procuration :

Aurélie BERNARD à Margot MERLE
Bruno BOUCHARD à Christophe MARTIN
Joëlle FINAT à Gilles du CHAFFAUT

Secrétaire de séance : Marie SANGNIER

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, maire.

Madame le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal et informe l'assemblée du retrait de la délibération n°13.

Le compte rendu du 13 février 2020 est adopté à l'unanimité.

1/ Délibération n°016/2020 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Le Conseil Municipal, après présentation des comptes administratifs 2019 des budgets dressés par Madame le Maire, et sous la Présidence de M. Guglielmetti (Mme le maire ayant quitté la salle), **DONNE** acte de la présentation faite des comptes administratifs. Il **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs.

Approuvé à l'unanimité

2/ Délibération n°017/2020 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal **DECLARE** que les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'exercice 2019 pour les budgets de la Commune, du service de l'Eau, de la Régie des Grands Bains, du camping « les 2 Glaciers », de la Régie des Transports, du CCAS, de la Pico-centrale du Tabuc, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve de sa part et **DONNE** son approbation sur ces comptes de gestion.

Approuvé à l'unanimité

3/ Délibération n°018/2020 – AFFECTATION DES RESULTATS DES BUDGETS 2019

Les comptes administratifs font apparaître, pour les différents budgets des résultats de clôture de fonctionnement 2019 de :

- pour la Commune	+1 098 521.82 €
- pour la régie des Grands Bains	+ 623 129.26 €
- pour le service de l'Eau	+ 219 649.10 €
- pour le camping	+ 35 843.31 €
- pour la Régie des Transports	+ 4 645.42 €
- pour le CCAS	- 1 202.56 €
- pour la Pico Centrale du Tabuc	+ 65 446.99 €

Le Conseil Municipal, **DECIDE** d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2019.

M. GUGLIELMETTI, adjoint aux Finances souligne les reports positifs sur l'ensemble des budgets (sauf celui du CCAS) ainsi que la qualité de la gestion des budgets communaux.

Approuvé à l'unanimité

4/ Délibération n°019/2020 –TAUX DES TAXES 2020

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission des finances, décide de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux des taxes locales pour l'année 2020. Elle rappelle que ceux-ci n'ont subi aucune augmentation depuis 1997 :

- taxe d'habitation	10,61 %
- taxe foncière sur le bâti	20,08 %
- taxe foncière sur le non-bâti	119,63 %

M. du CHAFFAUT précise que la seule augmentation des bases d'imposition suffit à générer une évolution sensible des recettes fiscales au profit de la commune.

Approuvé à l'unanimité

5/ Délibération n°020/2020 –AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT-OPERATION 2019/001-REVISION-Valorisation Eau Chaude Naturelle –BUDGET LES GRANDS BAINS

Madame le Maire rappelle que par délibération n°019/2019 du 7 mars 2019, il a été approuvé la mise en place de l'autorisation de programme/crédits de paiement n°2019/001 sur le budget de la régie des Grands Bains, pour l'opération « VALORISATION EAU CHAUDE NATURELLE », avec les caractéristiques suivantes : Montant de 550 000€ HT. Les dépenses seront équilibrées comme suit : Subvention EUROPE-POIA : 100 000€-Subvention Région – Espaces Valléens : 141 000€-Emprunt : 250 000€-Autofinancement : 59 000€
L'échéancier des crédits de paiements étaient de 250 000€ sur l'exercice 2019 et 300 000€ sur l'exercice 2020.

Compte-tenu du décalage de calendrier de cette opération, aucun crédit n'a été consommé durant l'exercice 2019.

Il est donc proposé au conseil municipal de réviser cette AP/CP selon les modalités suivantes : Montant de 550 000€ HT. L'échéancier des crédits de paiements seraient de 80 000€ sur l'exercice 2020 et 470 000€ sur l'exercice 2021.

Approuvé à l'unanimité

6/ Délibération n°021/2020 –AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT-OPERATION 2019/001-REVISION-Rénovation de la Grande Turière – BUDGET COMMUNE

Madame le Maire rappelle que par délibération n°049/2019 du 10 juillet 2019, il a été approuvé la mise en place de l'autorisation de programme/crédits de paiement n°2019/001 sur le budget communal, pour l'opération « RENOVATION DE LA GRANDE TURIERE », avec les caractéristiques suivantes : Montant de 1 200 000€ TTC. Les dépenses sont équilibrées conformément au plan de financement adopté par délibération n°009/2019 du 28 février 2019.

L'échéancier des crédits de paiements étaient de 1 000 000€ sur l'exercice 2019 et 200 000€ sur l'exercice 2020.

Compte-tenu des réalisations effectuées sur cette opération (818 082,25€ mandatés en 2019), il est proposé au conseil municipal de réviser cette AP/CP selon les modalités suivantes : Montant de 1 200 00€ TTC.

L'échéancier des crédits de paiements seraient de 342 247,30€ sur l'exercice 2020 afin de solder cette opération.

Approuvé à l'unanimité

7/ Délibération n°022/2020 –AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT-OPERATION 2020/001-CREATION-Rénovation de la Petite Turière – BUDGET COMMUNE

Madame le Maire rappelle qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Il est proposé de réaliser cette opération, prévue sur une durée de deux ans à partir de 2020, selon la procédure de gestion pluri-annuelle en AP/CP, en créant une autorisation de programme « RENOVATION DE LA PETITE TURIERE », sous N°2020/001 et d'un montant de 1 100 000€ TTC.

Les dépenses seront équilibrées conformément au plan de financement adopté par délibération n°101/2019 du 18 décembre 2019.

L'échéancier des crédits de paiements seraient de 700 000€ sur l'exercice 2020 et 400 000€ sur l'exercice 2021.

M. MARTIN rappelle le contenu des discussions de la réunion publique qui s'est tenue début janvier et souligne les différences de point de vue sur le patrimoine communal et particulièrement sur les canaux et l'eau chaude.

Approuvé à l'unanimité

8/ Délibération n°023/2020 –AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT-OPERATION 2020/001-CREATION-Raccordement Eau Potable Lauzet-Boussardes – BUDGET DE L'EAU

Madame le Maire rappelle qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe. Elle vise à planifier la mise en

œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Il est proposé de réaliser cette opération, prévue sur une durée de trois ans à partir de 2020, selon la procédure de gestion pluri-annuelle en AP/CP, en créant une autorisation de programme « RACCORDEMENT LAUZET/BOUSSARDES/CASSET », sous N°2020/001 et d'un montant de 800 000€ HT.

L'échéancier des crédits de paiements seraient de 30 000€ sur l'exercice 2020, 150 000€ en 2021, 500 000€ en 2022 et 120 000€ sur l'exercice 2023.

Approuvé à l'unanimité

9/ Délibération n°024/2020 –BUDGETS PRIMITIFS 2020 : COMMUNE-SERVICE DE L'EAU-REGIE DES GRANDS BAINS-CAMPING-REGIE DES TRANSPORTS-CCAS-PICO-CENTRALE DU TABUC

Le Conseil Municipal appelé à voter séparément chaque budget, **ADOpte** les budgets communaux ci-dessous :

-COMMUNE

Approuvé à l'unanimité (2 *ABSTENTIONS* –G. du CHAFFAUT et J. FINAT)

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que de gros travaux de réfection de la charpente et de la toiture de l'église du Bourg avaient été conduits en 1992 et que suite à des malfaçons la commune avait été indemnisée de 170 000€. Un diagnostic complémentaire a été commandé par la commune en 2018 afin de reprendre les travaux de correction en conformité avec le service des Monuments Historiques. Les conclusions de ce diagnostic, remis en Janvier 2020 est alarmiste. Des travaux de sécurisation sont à mener en urgence. L'impact sur le budget communal sera conséquent puisque 1 000 000 € seraient à engager (subventionnés à 50 % par l'Etat). Une enveloppe correspondant à une mission de maîtrise d'œuvre sont inscrits au BP 2020 afin d'avancer sur la définition précise des travaux avant le lancement d'un marché.

-SERVICE DE L'EAU

Approuvé à l'unanimité

-REGIE DES GRANDS BAINS

Approuvé à l'unanimité (2 *ABSTENTIONS* –G. du CHAFFAUT et J. FINAT)

-CAMPING

Approuvé à l'unanimité

-REGIE DES TRANSPORTS

Approuvé à l'unanimité

-CCAS

Approuvé à l'unanimité

-PICO-CENTRALE DU TABUC

Approuvé à l'unanimité

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'inscrire au budget de la Commune une subvention de 19 002,56 € à verser sur le budget du CCAS et une subvention de 3 554,58€ à verser sur le budget de la Régie des Transports.

Approuvé à l'unanimité

10/ Délibération n°025/2020 –SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les associations d'intérêt local ou dont les actions se situent sur le territoire communal, peuvent bénéficier d'une subvention de fonctionnement ou pour une action particulière, sur présentation d'un dossier détaillé.

A ce jour, pour l'année 2020, il est proposé de verser les subventions suivantes :

	2020
AAPMA – Association Pêche Guisane Romanche	200.00 €
ADSCB	100.00 €
ADMR	300.00 €
Amicale du personnel communal	2800.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1200.00 €
AREN – Etoile des Neiges	100.00 €
Ass. les Aiglons	15 000.00 €
Ass. Les Epis d'Or	3 500.00 €
Ass. Maîtres-Chiens d'avalanche	150.00 €
Ass. Ski Paradiz	600.00 €
Ass. Solidarité Handicapés du Pays Briançonnais	100.00 €
Comité de Foire	1 000.00€
FNACA – anciens combattants d'Algérie	100.00 €
MJC – Zanziruche	14 500.00 €
Secours Catholique Alpes du Sud 04/05	300.00 €
La Casset Loppet	800.00 €
RASED des Garçons	250.00 €
Maison familiale de Ventavon	100.00 €
Coopérative scolaire	600.00 €
	TOTAL 41 700.00 €

Approuvé à l'unanimité

11/ Délibération n°026/2020 –AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC LOCAL : REGIE DES TRANSPORTS DE LA COMMUNE DU MONETIER LES BAINS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur est l'autorité organisatrice des transports scolaires.

Dans le cadre du ramassage des élèves de la maternelle et du primaire, la région a délégué cette compétence à la commune, qui se charge d'organiser le transport, contre rémunération de la région.

Suite à une modification du règlement régional des transports scolaires à compter de l'année scolaire 2019/2020, la distance pour être ayant-droit au transport scolaire a été portée à 3 kilomètres (distance domicile-école). La région ne finance donc plus le transport scolaire pour des distances inférieures à 3 kilomètres et si le nombre d'élèves est inférieur à 5. Afin de prendre en compte cette modification, il est nécessaire de

passer un avenant à la convention de délégation de service public local, signée le 3 novembre 2014.

Le conseil municipal **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public local avec la région SUD Provence Alpes Côte d'Azur et **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à sa signature

Approuvé à l'unanimité

12/ Délibération n°027/2020 –BATIMENT DE LA CURE – PROJET DE BAIL AVEC LE DIOCESE DE GAP ET D'EMBRUN

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Diocèse de Gap et d'Embrun occupe les deux derniers étages du bâtiment dit de la Cure.

La volonté du Diocèse de procéder à des travaux dans ce bâtiment a conduit les parties à se rapprocher et à définir les modalités de mise à disposition de ce local dans le cadre de la conclusion d'un bail de location longue durée, permettant d'amortir les travaux réalisés. Des factures et des devis d'entreprises ont été produits pour un montant total de 95 000 € HT. Cette durée est calculée par rapport à un loyer estimé de 400€/mois, soit 20 ans pour amortir des travaux à hauteur de 95 000€ HT.

Le conseil municipal **APPROUVE** le projet de bail et **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à sa signature.

Approuvé à l'unanimité

13/ Délibération n°028/2020 – NOUVELLE MODIFICATION DES STATUTS DU SymEnergie05-RENOVATION DE LA REPRESENTATION DES COLLEGES ET AJUSTEMENTS REGLEMENTAIRES

Le rapporteur fait part à l'assemblée du courrier du Président du SyMÉnergie05 du 27 janvier 2020 présentant une réforme statutaire du syndicat portant sur des précisions de forme en adaptation des textes réglementaires et une modification de fond sur la répartition et la composition des collèges communaux.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les modifications statutaires du SyMÉnergie05 présentées, **PRENDS ACTE** des changements intervenus dans la composition des collèges communaux du SyMÉnergie05.

Approuvé à l'unanimité

14/ Délibération n°029/2020 –MISE EN PLACE D'UNE PRIME D'OBJECTIFS AUX GRANDS BAINS DU MONETIER

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la qualité du travail effectué par les salariés de la régie des Grands Bains du Monétier depuis la reprise en régie par la commune et son engagement à valoriser cette implication.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** la mise en place d'une prime d'objectifs aux salariés de la Régie des Grands Bains du Monétier en fonction de la qualité du travail fourni, et **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'accord d'entreprise avec les représentants du Comité Social et Economique précisant les conditions de sa mise en place.

Approuvé à l'unanimité

Pour le Maire empêché


Roger GUALANDRETTI
1er Adjoint

La séance est levée à 20h30